

Image not found or type unknown



Ouvrir un testament 10 ans après

Par **thierry**, le **30/11/2008** à **13:10**

Bonjour,
Ma grand-mère décédée en 1999 a laissée un testament qui n'a pas été ouvert.
La succession des biens de ma grand-mère est allée à son fils.
J'apprends aujourd'hui en 2008 l'existence de ce testament en ma faveur.
Que va-t-il se passer si je réclame l'ouverture de ce testament sachant que les biens qui auraient dû me revenir appartiennent aujourd'hui au seul héritier direct de ma grand-mère qui est mon père.
L'ouverture de ce testament va-t-il me permettre de récupérer ce qui m'a été légué par ma grand-mère.
Bien à vous
Thierry